

Saison 1992/1993 - Piscine couverte municipale - Concession du droit d'exploiter le bar

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Le droit d'exploiter le bar de la piscine couverte municipale a fait l'objet, pour la saison 1991/1992, d'une concession venue à expiration le 14 juillet 1992.

Il est proposé de renouveler cette concession sous forme de marché négocié pour la période du 1^{er} septembre 1992 au 14 juillet 1993 et de concéder le droit d'exploitation à l'association Besançon Techniques Services moyennant une redevance annuelle fixée à 13 000 F (au lieu de 12 500 F la saison précédente).

Le Conseil Municipal est donc appelé à :

- approuver le cahier des charges présenté à cet effet,
- autoriser M. le Député-Maire à signer l'acte à intervenir avec l'Association Besançon Techniques Services.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.